

DELIBERATION N° 83/12 : DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE EMANANT DU COLLEGE
HAUT DE PENOY POUR SON BUDGET INFORMATIQUE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, dans le cadre d'une action pédagogique incluant l'utilisation d'ordinateurs pour améliorer les résultats scolaires, le Collège Haut de Penoy de Vandoeuvre sollicite des aides extérieures à l'Education Nationale, soit par apport financier, soit par apport matériel.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de participation qui a été adressée à la Commune le 7 janvier 1983.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- reconnaît qu'il est nécessaire de mettre en oeuvre les moyens permettant de lutter contre l'échec scolaire,
- refuse néanmoins de se substituer aux charges de l'Etat, pour le financement d'un équipement qui risque de se généraliser dans les établissements scolaires et entraîner ainsi la multiplication de demandes similaires.